



REGLEMENT STREET AND VIGNES

Article 1 : Organisation

Street and Vignes est une épreuve semi nocturne d'endurance VTT par équipe ou en solo organisé par le VTT Club Gevrey-Chambertin.

Article 2 : Présentation

L'épreuve, conviviale et accessible à tous est ouverte à toutes personnes licenciées ou non, âgées de 14 ans et plus.

Le nombre d'équipe est limité à 100 équipes en duo et 50 en solo.

Pendant 3 heures, les membres de chaque équipe se relaient pour effectuer le plus grand nombre possible de tours.

Article 3 : Parcours

Le parcours de Street and Vignes est constitué d'une boucle de 3 kms qui alterne entre chemin de vignes, sous bois et les rues du centre ville de Gevrey-Chambertin.

Dans le souci de respecter la nature, il est strictement interdit de jeter des débris sur le parcours. Toute ignorance de cette règle entraînera la disqualification du pilote ou de l'équipage.

Article 4 : Règles de course

Le port du casque à coque rigide (jugulaire fermée) est obligatoire du départ à l'arrivée. Seul les VTT sont admis.

Les relais se font uniquement dans la zone appropriée à cet effet.

Les relais se font à chaque tour.

Il est interdit aux concurrents de recevoir une aide extérieure sous peine de disqualification.

Le directeur de l'épreuve peut prendre toutes mesures nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de l'épreuve.

Les concurrents acceptent en toute circonstance de se soumettre aux décisions des commissaires de course, celles-ci sont sans appel.

Article 5 : Plaques de cadres

Chaque équipe reçoit une plaque de cadre reprenant le numéro de l'équipe.

Celle-ci est remise au responsable de l'équipe et doit rester visible durant toute la durée de l'épreuve. Les vélos non munis d'une plaque de cadre ne peuvent accéder au parcours durant l'épreuve.

Les plaques de cadres doivent être restituées dès la fin de la course.

Article 6 : Pointage

Le pointage sera réalisé juste avant la zone de relais.

Article 7 : Licences

Les licenciés UFOLEP et FFC présentent leurs licences au moment du retrait du dossard. Les non-licenciés doivent présenter un certificat médical d'aptitude au VTT en compétition de moins de 6 mois.

Les mineurs doivent présenter une autorisation parental.

Article 8 : Engagement

Inscriptions internet via le site www.vttgevreychambertin.fr

Inscriptions papier à renvoyer à l'adresse suivante:

M.Radreaux François, 21 rue de Verdun 21600 Longvic

Tarifs 2017 : 20€ par équipe, 10€ en solo, majoration de 2€ par personne sur place.

Licences ou certificats médicaux à présenter le jour de l'épreuve.

Article 9 : Responsabilité

Responsabilité civile : Les organisateurs sont couverts pour les risques en Responsabilité Civile auprès de l' APAC,

Individuelle accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance provoqué par un mauvais état de santé, de perte ou de vol de matériel.

En aucun cas, un concurrent ne pourra se retourner contre l'organisation pour quelque motif que ce soit. L'émargement au retrait du dossard vaut acceptation du règlement.

La réglementation générale est celle de l'UFOLEP.

Article 10 : Catégories

Solo

Duo

Article 11 : Programme

16h00 à 17h30 : Remise des dossards.

18h00: départ de la course.

22h30: Remise des récompenses.

Ravitaillement sur le parcours et pour tous à l'arrivée.

Article 12 : Accès

Départ et arrivée : 2 Rue Souvert, 21220 Gevrey-Chambertin